



SYNDICAT CGT TERRITORIAUX

Ville de Nantes & UFICT CGT · Nantes Métropole
CCAS · SMANO · EBANSN

Communiqué de Presse

Mobilisation

Jeudi 25 Mars 2021

« Pas une Minute de plus »

EN RÉSUMÉ

- Voilà dix ans que les fonctionnaires n'ont pas eu d'augmentation : la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à 18 % depuis janvier 2000 et la Loi de Transformation de la Fonction Publique n'a de cesse de dégrader la fonction publique.
- Aujourd'hui, La loi Dussopt, met fin aux régimes de temps de travail inférieurs à 1607H dans la Fonction publique territoriale et balaye toutes les négociations précédentes. Une mesure qui permettrait de supprimer 57 000 postes au niveau national.
- Pour les 7500 agent-e-s de la ville de Nantes et de Nantes métropole, c'est près de 6 jours de travail en plus pour le même salaire (passage de 1547H à 1607H). Une suppression de congés, qui équivaut à la création potentielle de 300 postes en moins.
- La CGT avec les agent-e-s, dénoncent un manque de courage politique et une posture antinomique de la part de la Maire Présidente et porte parole du P.S, Johanna Rolland.
- Pourtant des solutions réglementaires existent : en se basant sur des articles juridiques et la reconnaissance de la pénibilité, il est possible d'octroyer des RTT à la place des congés supprimés.
- A l'heure où les politiques disent vouloir combattre le chômage, renforcer la proximité sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est incohérent d'augmenter le temps de travail. Travailler moins, c'est travailler tous !
- Aujourd'hui, à Nantes plus de 1500 fonctionnaires, de la mairie et de Nantes métropole, ont signé la pétition dénonçant cette mesure. La CGT demande à la Maire-Présidente de revoir sa position, pour maintenir le temps de travail actuel.
- la CGT a donc déposé un préavis de grève : Une mobilisation contre la Loi de Transformation de la Fonction Publique et la suppression de congés pour les agent-e-s de la ville de Nantes et de Nantes métropole, est prévue le 25 mars 2021 devant l'hôtel de ville dès 10h.

CONTACTS

SYNDICAT.CGT@nantesmetropole.fr SYNDICATVILLE-UFICT.CGT@mairie-nantes.fr SYNDICATVILLE-CGT@mairie-nantes.fr
Tél : 0252108260

POUR MIEUX COMPRENDRE

Consultez l'intégralité du communiqué de presse au verso

- 1- La Loi de Transformation de la Fonction Publique passée sous silence
- 2- Un manque de courage politique et une posture antinomique de la part de la Maire-Présidente Johanna Rolland
- 3- Pourtant des solutions réglementaires existent



La Loi de Transformation de la Fonction Publique passée sous silence

Un impact pour les agent-e-s de la fonction publique et le service rendu aux citoyen-ne-s

Voilà dix ans que les fonctionnaires n'ont pas eu d'augmentation et la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à 18 % depuis le 1^{er} janvier 2000. La loi Dussopt adoptée, en période de congés, pour ne pas faire de vague vient encore ébranler le statut des agent-e-s. Sous prétexte de modernisation, la Loi de Transformation de la Fonction Publique précarise en confortant le recrutement de contractuels et vise la suppression de postes de fonctionnaire. Elle impacte aussi les modalités de formation, l'évolution des carrières, les salaires et le temps de travail... Autant de mesures qui, par ricochets, dégradent peu à peu la qualité du service public proposé aux citoyen-ne-s.

A l'heure de la crise sanitaire que nous traversons ; et malgré le « *Fonctionnaire Bashing* » perpétuel ; la preuve est pourtant faite que le service public Hospitalier et les agent-e-s territoriaux, sont souvent en premières lignes et constituent un bien commun qui bénéficie à toutes et tous. À la CGT, nous considérons que d'autres choix sont possibles et refusons que le personnel ne soit qu'une variable d'ajustement aux projets gouvernementaux visant à supprimer 70 000 emplois dans la fonction publique territoriale (et bien d'autres à venir dans la santé).

La loi Dussopt, met notamment fin aux régimes de temps de travail inférieurs à 1607H dans la Fonction publique territoriale. Le Gouvernement Macron fait fi de toutes les négociations précédentes, des acquis sociaux, et même du sens de l'histoire car cette mesure permettrait de supprimer 57000 postes. C'est un recul social Historique, à rebours des conquêtes sociales successives depuis le 19^e siècle* et une aberration dans le contexte économique que nous traversons (précarité, chômage...). A Nantes, en 2000, suite à une forte mobilisation des agent-e-s, un accord avait été signé par tous les syndicats, fixant le nombre de congés à 33 jours. Pour les 7500 agent-e-s de la ville de Nantes et de Nantes métropole, le passage de 1547H à 1607H, c'est près de 6 jours de travail en plus pour le même salaire.

* Pour rappel : En 1900 : 10h par jour au maximum / en 1936 : semaine de 40h / en 1982 : semaine de 39h / en 2000 : semaine de 35 h

La CGT avec les agent-e-s, dénoncent un manque de courage politique et une posture antinomique de la part de la Maire Présidente Johanna Rolland et une partie des élu-e-s de la majorité

Bien que les élus socialistes aient critiqué, en leur temps, à l'assemblée nationale, le projet de Loi TFP, la Maire-Présidente (J. Rolland) va appliquer cette mesure gouvernementale antisociale à la lettre, au prétexte de respecter la réglementation (seuls le groupe Gauche commune VDN et le groupe communiste NM ont apporté leur soutien au personnel et à la démarche de la CGT). Là où d'autres maires indiquent qu'il-elle-s ne céderont pas aux injonctions du Préfet et se disent prêt-e-s à défendre leurs arguments devant le tribunal administratif, la Maire-Présidente abdique sans faire de vagues politiques. Une posture regrettable, car elle est également Présidente de France Urbaine où l'on « défend l'autonomie d'action et de décision des collectivités territoriales »* et désormais porte parole du P.S.

Son administration a certes proposé un accord de méthode de négociation, mais en annonçant qu'il n'y aurait aucune compensation possible. La suppression de ces 6 jours de congés, équivaut à la création potentielle de 300 postes en moins... A l'heure où les politiques disent vouloir combattre le chômage, renforcer la proximité sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est incohérent d'augmenter le temps de travail.

Pourtant des solutions réglementaires existent

Partout en France cette question est à l'ordre du jour. De nombreux collectifs d'agents et de salariés sont dans l'action pour refuser ce recul social (Paris, Reims, Toulouse...). Sept maires du Val de Marne, le président du Conseil Départemental du 94 et le président de l'Établissement Public Territorial « Grand Orly Seine Bièvre » ont même décidé de s'opposer à cette injonction du gouvernement pour préserver les acquis des agents. Dans la communauté urbaine du Grand Reims, (après de fortes mobilisations), la CGT a proposé une négociation, en se basant sur des articles juridiques* et la reconnaissance de la pénibilité (selon différentes institutions - CDG31, FIPHP, INRS, CNFPT...) : une solution légale qui pourrait aboutir à l'octroi de jours de RTT en compensation des jours de congés supprimer.

Aujourd'hui, à Nantes plus de 1500 fonctionnaires, de la mairie et de Nantes métropole, ont signé la pétition dénonçant cette mesure. La CGT demande donc à la Maire-Présidente de revoir sa position, pour maintenir le temps de travail actuel. Au niveau national, la CGT défend la réduction du temps de travail pour mieux le partager et propose la semaine de 32h dans le public et le privé (des exemples existent déjà) : **Travailler moins, c'est travailler tous !**

C'est pourquoi la CGT a déposé un préavis de grève et appelle à manifester le 25 mars 2021 devant l'hôtel de ville dès 10h.

* Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 et un article du code du travail (23 de la loi du 13 juillet 1983)